

Débats des Communes.

PREMIÈRE SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT.

DISCOURS

DE

M. HENRI BOURASSA, M.P.

SUR LA

GUERRE DU SUD-AFRICAIN

INTERVENTION DU CANADA

OTTAWA, MARDI, LE 12 MARS 1901

SUBSIDES — GUERRE DU SUD-AFRICAIN—INTERVENTION DU CANADA.

Le MINISTRE DES FINANCES (Honorable W. S. Fielding) : Je propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. HENRI BOURASSA (Libelle) : Depuis que j'ai donné avis de la résolution que je vais maintenant proposer, on a lancé contre moi une double accusation.

D'un côté, on me peint aux yeux de mes concitoyens anglais sous les traits d'un démagogue français, et de l'autre, on me dénonce à mes compatriotes comme un impérialiste britannique dangereux.

Ayant résolu de dire ce que je pense, comme je le pense, sur tous les sujets d'importance nationale, je ne m'inquiète guère de l'opinion d'un journal ou d'un autre : il serait plus facile de faire passer un chameau par le chas d'une aiguille que de faire apprécier une idée avec indépendance et bonne foi par une gazette politique.

Au cours de ce débat il me sera donné de revenir sur cette accusation de démagogie française, à laquelle, je l'avoue, je n'ai ja-

mais accordé la moindre attention. La pensée d'une agitation nationale à propos du sujet que je vais traiter a toujours été si complètement absente de mon esprit et de mes paroles, que je ne me suis jamais donné l'embarras de réfuter cette accusation. J'ai cru pouvoir m'en rapporter au bon sens et à la droiture des Canadiens-anglais pour faire justice de cette calomnie. Quant à mes tendances impérialistes, elles ne doivent pas réclamer, non plus, une argumentation prolongée. Néanmoins, ce problème a été si peu étudié, par les représentants de la province de Québec surtout, qu'il peut être nécessaire de donner quelques explications.

Le préambule de ma résolution établit nettement, je crois, le motif qui me fait agir. Je n'abandonne pas un instant la position que j'ai prise et que j'ai conservée depuis le jour où le gouvernement canadien a décidé de prendre part à la guerre d'Afrique; cette position étant, d'ailleurs, la même qu'il le cabinet occupa jusqu'au 13 octobre 1899.

En mettant cette proposition aux voix, je n'entends pas reconnaître que le gouvernement est le droit ni le devoir d'intervenir